



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 16 mai 2017

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE,
Mme TEYSSIER, M. VOCANSON,
Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET,
M. HAURY

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. TONSON, Mme BONNEFOY,
M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN,
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON
Mme MARCOUX, M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD,
M. RIVET, M. ROSIAK

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, Mme VOCANSON

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA

Etaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mr VIAL

Mr MOULIN : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE

Mr RABEYRIN : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à Mr MARCON

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus de Saint Didier en Velay, Aurec sur Loire et Saint Just Malmont. Il a une pensée pour ceux qui nous ont quittés, notamment Madame GUIGNAND pour sa capacité à s'investir en CTP-CHSCT et Monsieur FAVARON pour sa liberté de parole et ses questions pertinentes lors des commissions finances. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus de Saint-Didier-en-Velay, en précisant qu'il essaie de faciliter au mieux l'arrivée de Madame CHABANOLLE afin qu'elle puisse s'investir le plus rapidement possible, grâce à des réunions concernant l'activité économique, et sa future intégration au sein des commissions. Il rappelle qu'il a vécu la même expérience et qu'il n'est pas facile d'arriver en cours de mandat. Il veut que tout se passe le mieux possible.

Il précise que deux rapports dans l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire concernent l'intégration de nouveaux élus :

- L'élection d'un nouveau Vice-Président pour Loire-Semène
- L'intégration des nouveaux élus au sein des commissions et des instances

Il procède à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 2 conseillers communautaires en retard (Mme BAUZA, M. MARCON),
- 3 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, M. MOULIN à Mme CHABANOLLE, M. RABEYRIN à M. MARCON).

Le Quorum est atteint.

Il rappelle aux nouveaux conseillers communautaires qu'ils doivent retourner l'attestation renseignée concernant l'envoi des convocations et des Procès-Verbaux et Comptes rendus des Conseils Communautaires suivant leur choix : voie postale ou mail. Il rajoute qu'une photo de chacun sera prise à la fin du Conseil Communautaire afin de mettre à jour nos différents supports.

Arrivées de Madame BAUZA et Monsieur MARCON.

Monsieur le Président revient sur l'élection présidentielle en indiquant que notre nouveau Président de la République, Emmanuel MACRON, est prêt à casser les codes, il estime qu'une nouvelle période très intéressante commence. Réunir des personnes de différents horizons et de différentes sensibilités pour le bien commun est la pratique constatée dans nos collectivités locales. Il indique que la nouvelle ère qui s'ouvre est basée sur la coalition avec une nouveauté : la prise de conscience qu'il faut s'unir pour redonner l'espoir aux gens.

Il poursuit avec le signe fort du nouveau Président qui est de redonner plus d'autonomie aux collectivités, d'ailleurs un décret est censé sortir concernant la liberté de choisir des orientations sur la réforme des rythmes scolaires. Il ajoute que cette réforme avait été bien préparée sous l'ancien mandat, mais qu'il va certainement falloir mener une concertation et voir ce qu'il convient de faire pour la suite. Dès les prochains jours, il pense conduire une large consultation des parents, des enseignants, des professionnels et des élus pour étudier les orientations possibles, qu'il voit au nombre de trois :

- Continuer sur 4 jours ½ et continuer les TAP, sachant qu'on de bénéficiera plus de fonds de soutien à terme.
- Rester sur 4 jours ½ en arrêtant les TAP et proposer plus de périscolaire
- Revenir à la semaine de 4 jours avec suppression des TAP : ce qui induirait une montée en puissance de nos Centre de Loisirs.

Monsieur le Président rajoute que le temps est compté jusqu'à la rentrée et qu'il faut travailler le sujet, en commission Famille-Jeunesse et envisager de réunir un comité de pilotage PEDT en fonction de la sortie du décret. Il rappelle qu'en 2014, nous avons été capables suite à la sortie du décret Hamon en mai de relancer une concertation en urgence, il précise que ce qui a été bâti en 2 mois il y a 3 ans peut également être défait dans les mêmes délais.

Monsieur MARCON intervient concernant ce projet dans lequel il voit un manque de courage, comme dans l'ancien gouvernement par rapport aux écoles privées. Il pense que le gouvernement jette la balle aux collectivités tout en ôtant le fond de soutien, le territoire national va être divisé entre ceux qui pourront payer et ceux qui ne pourront pas. Il rappelle l'énergie folle dépensée il y a seulement 2 ans sur le sujet mais que faire et défaire, c'est toujours travailler. Il rajoute qu'il attend les conclusions de tout le monde : enfants, parents, personnel éducatif afin de pouvoir donner son avis bien qu'il soit favorable pour faire machine arrière compte tenu du coût pour la collectivité (plus de 200 000 €). Il explique qu'au sein de la commune de La Séauve sur Semène, la réforme a été mise en place de manière correcte, et que tout s'est très bien passé entre parents et instituteurs. Il se félicite néanmoins qu'on nous laisse le choix.

Monsieur AULAGNIER répond qu'à l'heure actuelle rien n'est décidé en haut lieu.

Monsieur ROSIAK pense qu'il s'agit des promesses d'un Président, qu'il n'y a pas à ce jour de gouvernement et qu'on ne connaît pas la majorité qui gouvernera après les législatives. Au niveau des rythmes scolaires, il rappelle que le fonds d'amorçage était prévu pour 2 ou 3 ans au départ. Il pense que les TAP ne fonctionnent pas dans les plus petites communes, et correspondent plus à une garderie. Il pense qu'on ne peut pas encore porter de jugement sur cette réforme et qu'il faut attendre encore 4 ou 5 ans.

Monsieur MARCON lui demande si la promesse du Président de la République est prématurée.

Monsieur ROSIAK confirme que c'est prématuré, car le décret ne sortira probablement que courant juin après les élections législatives. Il demande ce que vont devenir les animateurs des TAP, comment va être géré la réouverture des centres de loisirs les mercredis matin. Il juge que toute cette organisation à revoir en 2 mois, 2 mois ½ lui paraît inconcevable.

Monsieur MARCON rappelle qu'il s'agit d'une prise en charge par la collectivité de 3 heures des enfants, et rappelle que les Centres de Loisirs ne sont pas fermés mais tournent les mercredis matins pour les enfants scolarisés au Privé, et qu'ils coûtent chers compte tenu des faibles fréquentations.

Monsieur AULAGNIER pense qu'il ne faut pas en parler pendant des heures, qu'il n'y a rien de décidé. Monsieur le Président a indiqué qu'une commission Famille-Jeunesse allait se réunir et qu'il faudra revoir le sujet début juin.

Monsieur le Président rappelle le décret HAMON de 2014, il avait alors fallu à partir du mois de mai refaire le travail afin que tout soit mis en place à la rentrée suivante. Il confirme que rien n'est dit ni écrit pour l'instant mais qu'il faut s'intéresser à la question, s'il faut encore attendre 3 années supplémentaires, cela coûterait environ 660 000,00 € sachant que le fonds de soutien ne perdurera pas soit environ 60 000,00 € / an pour la Communauté de Communes. Il rappelle qu'il a fallu facturer 36€ de frais d'inscription aux familles, ce qui a permis de récupérer 36 000 €, à mettre en parallèle de cette probable perte de 60 000 €, qui, si on veut à l'avenir travailler à coût constant, il sera nécessaire à nouveau de se tourner vers les usagers. Il rappelle le caractère inégalitaire de cette réforme : pour nos collectivités qui ont dû supporter la prise en charge des TAP en même temps que la baisse drastique des dotations de l'Etat, pour les familles car elle ne s'applique pas aux écoles privées. Il ne lui semble pas que les enfants des écoles privées soient plus pénalisés pour autant. Il souligne également la conséquence sociale, le personnel n'étant pas recruté dans la durée, mais sur des petits contrats de 5 heures par semaine environ ou des allongements de temps de travail pour les membres du personnel communal comme les ATSEM, ces personnes pourraient être réorientées vers les centres de loisirs les mercredis matins. Il ajoute que certaines personnes autour de la table pensent qu'il n'y a pas assez d'actions conduites en direction de la jeunesse, nos projets de centres sociaux ont le souhait de faire évoluer les choses, le chantier sera plus confortable si les crédits étaient réorientés.

Monsieur VIAL ne souhaite pas s'exprimer sur le fond car il ne se juge pas expert sur le sujet. Concernant les élections législatives, il rappelle que le gouvernement provisoire peut prendre des décisions s'il souhaite un tour de chauffe social rapide. Il rajoute que si le système doit être modifié, cela passera par une réflexion commune. Il pense peut-être à différer la décision d'une rentrée scolaire afin de mieux se préparer pour l'année qui suit, les données changent et il faut y penser et même si l'on a l'option de modifier le système, il ne faut pas prendre de décisions qui créeront un désordre notamment pour la rentrée prochaine. Il juge qu'il faut au préalable voir avec les familles, les finances, les enfants et envisager toutes les conséquences de la décision. Il pense qu'il ne faut pas prévoir de réflexion sur juillet ou août. Il rajoute que Monsieur CHAMPAVERT mènera cette réflexion en commission et lui souhaite bon courage.

Monsieur CHAMPAVERT prend la parole en indiquant qu'une analyse peut être faite, avec beaucoup de données techniques. Une décision doit être prise et il y aura un copil PEDT avant les vacances. Il pense que les décisions doivent être prises « au pas de charge » et ce sera difficile. Il rajoute que cela n'empêche pas d'y réfléchir, que ce n'est pas impossible dès cette rentrée mais très difficile.

Monsieur le Président reprend la parole en remerciant la presse pour leur constante participation, et s'excuse de ne pas les avoir salués en début de séance.

Monsieur le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

Monsieur VOCANSON veut rebondir sur la forme proposée par ce début de séance. Il félicite Monsieur le Président pour ses bons mots sur l'Election Présidentielle. En ce qui concerne le procès-verbal de la séance précédente, il ne pense pas que la teneur de cette séance n'ait passionné beaucoup de monde. Il demande au Président de pouvoir intervenir de façon unique lors de ce Conseil Communautaire.

Monsieur le Président le laisse libre quant au choix de la forme de son intervention.

Monsieur VOCANSON poursuit, concernant Interep, il est noté que sa question était compliquée mais il admet qu'elle avait été peut-être mal posée, il souhaite la poser à nouveau en la précisant, il demande donc jusqu'à quelle date pourront être mobilisés les fonds de l'emprunt, à quelle date commencera le remboursement du capital, à quelle date commencera le remboursement des intérêts. Concernant le site du Crouzet et les offres qui devaient être faites avant le 28 avril, il souhaite savoir si Loire Semène s'est positionné. Il demande des explications concernant la décision mentionnant une mission sur ce site du Crouzet confiée à un architecte pour 800,00 €. Concernant les surfaces d'activités et plus précisément les 15 ha à Bramard, il souhaite savoir s'ils ont été complétés par une acquisition récente. Il demande également si le PLU de Saint Didier en Velay est compatible avec ce projet. Il pose la même question concernant le PLU de La Séauve-sur-Semène, d'autant plus en voyant la décision d'acquisition de 40 000 m² de terrains à 20.00€ du m² à La Séauve sur Semène, il souhaite connaître l'évaluation des domaines. Par ailleurs, il demande des précisions sur son positionnement qui serait différent à Aurec sur Loire et à la CCLS. Il demande également des explications concernant la décision prise sur la participation annuelle de 4000,00€ pour le ménage à la Crèche les Enfants de Saint Just Malmont. Concernant la future délibération à établir par rapport aux nouveaux élus de Saint Didier en Velay et à la CLECT, il rappelle que ce doit être fait par le conseil de Saint Didier en Velay et non par le conseil communautaire. Il précise que Loire Semène devra seulement organiser une réunion de cette commission pour élire son Président. Il souhaite rajouter un petit détail concernant la représentation au sein de la SPL, Monsieur COLETTI avait été désigné en mai 2014, il demande pourquoi il y a eu changement. Il informe qu'il en a terminé pour ce soir et remercie tout le monde de l'avoir écouté.

Monsieur le Président se dit surpris par la forme de l'intervention et les questions fleuves qui en découle : concernant à la fois le précédent PV mais aussi l'ensemble de l'ordre du jour de la

séance du jour. Il rajoute que bons nombres de question auront des réponses précises lors de la prochaine commission développement qui se déroulera avant l'été, notamment en ce qui concerne le nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage pour Bramard. Pour la ZA de Bramard il rappelle que fin 2014 début 2015, Loire Semène avait fait l'acquisition de 3 hectares supplémentaires à 2.00 € du m², ce n'était pas dans le but d'en faire une « méga-zone » mais d'en faire une zone exemplaire en terme de développement durable. Concernant le PLU, Monsieur le Président informe qu'un courrier a été fait à Madame CHABANOLLE, il a donc demandé la révision du PLU afin de rendre le zonage compatible comme il l'avait déjà demandé au précédent maire. Concernant le PLU de la Seauve sur Semène, il propose au maire de répondre.

Monsieur MARCON précise que ce point concerne la commune de La Séauve sur Semène, et que le PLU est en cours d'élaboration. Il explique qu'il a été établi en amont de la nouvelle réglementation et souhaite voir s'il y a un travail supplémentaire entre l'ancienne et la nouvelle réglementation. Il informe que le PLU sera approuvé d'ici septembre, que cela concerne en premier lieu la commune de la Séauve sur Semène, mais aussi la Communauté de Communes pour l'extension de la ZA. Il rajoute que si la Communauté de Communes Loire-Semène devait s'appuyer sur le droit de préemption de La Séauve sur Semène, il n'y aura pas de problème.

Monsieur VOCANSON se demande comment une zone naturelle et agricole est compatible avec une acquisition à 20.00€ le m².

Monsieur MARCON parle d'une extension sur 6 hectares.

Monsieur le Président pense qu'il s'agit d'un malentendu et que cela concerne une acquisition de parcelle sous l'ancien mandat par la SAFER, il demande à Monsieur VOCANSON de préciser le numéro de la décision concernée. Si on doit revenir sur les décisions du précédent conseil, il précise que cela n'en finit pas. Il se demande s'il ne s'agit pas plutôt de l'inscription au budget annexe de l'extension des Portes du Velay des ventes à 20€ du m² pour équilibrer le budget.

Monsieur MARCON pense que cela concerne l'extension des Portes du Velay.

Monsieur VOCANSON cherche car il souhaite la retrouver.

Monsieur le Président poursuit concernant la SPL, les explications vont être données lors de l'examen du rapport qui aura lieu juste après l'élection du nouveau Vice-Président. Concernant les nominations dans les instances, il précise que bien entendu le Conseil Communautaire validera les intégrations dans les instances de Loire-Semène. Il confirme également que pour l'élection des membres de la CLECT, c'est effectivement le conseil municipal qui doit délibérer, ce qui n'empêche en rien aujourd'hui de faire connaître aux membres du Conseil Communautaire les personnes choisies par Saint Didier en Velay pour siéger à la CLECT.

Madame CHABANOLLE informe que c'est prévu au conseil municipal du 6 juin et qu'il n'y a pas de transfert prévu d'ici là donc pas de réunion de la CLECT.

Monsieur le Président propose à nouveau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

Sept personnes : Madame CHABANOLLE, Monsieur LARGERON, Madame MARCOUX, Monsieur MOULIN, Monsieur SALGADO, Monsieur HAURY, Monsieur DUTEL ne prennent pas part au vote car ils n'étaient pas investis lors du précédent Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix exprimées, approuve.

Administration Générale
**Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales**

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20170317_P_042 à 20170505_P_065, des décisions des bureaux des 21 et 28 mars 2017, des 11 et 25 avril 2017 et du 02 mai 2017 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que ces décisions sont assez nombreuses, concernant la mission de 800.00 €, celle-ci correspond à un premier diagnostic financier pour la remise en état et la démolition du site du Crouzet. Il informe qu'un certain nombre de porteurs de projet s'étant manifesté, il a trouvé opportun d'avoir des données et des chiffres établis par un professionnel. Compte tenu de la discrétion nécessaire sur de tels projets, il ajoute que le sujet sera abordé lors de la prochaine commission développement. Il rappelle que Maître PETAVY a suspendu la vente suite au rapport de la DREAL. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a demandé une réunion très rapide en Sous-Préfecture, réunion prévue le 22 mai prochain en présence des Maires des communes concernées, en présence du porteur de projet le plus sérieux, en vue d'avoir toutes les explications de Maître PETAVY.

Monsieur le Président pense qu'il faut mettre un maximum de pression sur l'administrateur afin que le site soit cédé et reprenne vie.

*Administration Générale : Election du nouveau
Vice-Président.*

Monsieur le Président rappelle les récentes élections qui ont eu lieu sur la commune de Saint Didier en Velay, et fait procéder à l'élection du nouveau Vice-Président (Cf PV élection Vice-Président ci-joint).

Monsieur le Président rappelle les nouveaux Conseillers Communautaires qui concerne Saint Didier en Velay :

- Madame Madeleine CHABANOLLE
- Monsieur Frédéric LARGERON
- Madame Sylvie MARCOUX
- Monsieur Bruno MOULIN
- Monsieur Emmanuel SALGADO

Election de Madame Madeleine CHABANOLLE à la majorité absolue : 27 voix – 4 blancs

Suite à son élection, Madame CHABANOLLE remercie d'avoir été bien accueillie au sein de la Communauté de Communes Loire-Semène et en est ravie, elle espère pouvoir tenir le même discours dans un an.

Monsieur le Président félicite Madame CHABANOLLE qui s'est très rapidement intégrée aux Bureaux Communautaires.

Monsieur le Président tient également à faire un point sur les délégations, qui ont déjà été évoquées en bureau afin de répondre à une des questions de Monsieur VOCANSON. Madame CHABANOLLE va reprendre la délégation Finances, ainsi que le CISPD. Monsieur CHAMPAVERT conservera la délégation Famille-Jeunesse. Il précise que cela lui donne beaucoup de travail, beaucoup de réunion et d'implication qui requiert donc du temps. Il pense que Madame

CHABANOLLE pourra s'épanouir dans le CISPD, qui traite bon nombre de sujet, il prend comme exemple une réunion récente concernant les violences faites aux femmes, sujet qui lui tient particulièrement à cœur, ainsi que la mise en place du conseil de citoyenneté. Il ajoute que cela se conjuguera bien avec les finances pour lesquelles la période de décembre à mars est intense. Il ajoute que Monsieur VIAL se verra attribuer la commission Tourisme qui fait partie intégrante du développement, il sera le représentant de Loire-Semène pour l'appel à projet « Territoire d'Excellence Pleine Nature ». Il rappelle que Monsieur COLETTI conserve la délégation Culture, qui connaît une belle évolution de par la lecture publique, avec l'ouverture prochaine des bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et Saint Victor Malescours. Il précise qu'il n'y aura pas d'évolution pour les autres Vice-Présidents. Concernant la SPL, il souhaite s'investir, il estime qu'il s'agit d'un outil souple qui peut être très utile au développement du territoire et indique que de nombreux sujets sont prévus pour l'avenir.

Monsieur COLETTI intervient concernant le changement au niveau de la délégation Tourisme, et précise qu'il a acté tout de suite que Monsieur VIAL, maire d'Aurec sur Loire et Président du PETR reprenne ce sujet, qu'il a toutes les qualités requises pour être l'étendard de Loire Semène sur le tourisme, d'autant plus compte tenu de l'impact économique attendu.

Monsieur le Président tient à ajouter que toutes les décisions sont prises de manières concertées et en toute transparence.

Administration Générale : Représentation dans les instances et les commissions

Monsieur le Président revient sur les propositions de Madame le Maire de Saint Didier en Velay, afin de nommer les représentants dans les différentes commissions. Il avait été demandé un ou deux noms par commission et tout a été bien respecté.

Il rajoute que les récentes élections de Saint Didier en Velay ont eu des incidences sur les différentes structures et le remplacement de certains élus a été nécessaire. Pour le CNAS, Monsieur FRANÇON représente déjà Saint Just Malmont, le Syndicat des Eaux de la Semène, le SICTOM, il estime judicieux de le nommer afin d'optimiser ses déplacements.

Monsieur le Président poursuit par le CTP-CHSCT, il rappelle les membres inchangés : Monsieur GIRODET et Monsieur CHAMPAVERT pour les titulaires, Monsieur RABEYRIN et Madame MOULIN-ROYON pour les suppléants. Au niveau des titulaires : Madame CHABANOLLE et Madame PRADIER remplaceront Monsieur BLANCHARD et Madame GUIGNAND ; Au niveau des suppléants Madame MARCOUX et Monsieur DUTEL remplaceront Madame VICENS et Madame PRADIER.

Il ajoute pour la SPL que le sujet a été précédemment abordé.

Monsieur le Président propose de procéder au vote global des représentations si tout le monde en est d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Administration Générale : Statuts et Compétences de Loire Semène / Intérêt Communautaire

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'à la demande de la Sous-Préfecture et au vu des dispositions inscrites dans la loi NOTRe, il y a lieu de mettre à jour nos statuts. Il précise qu'avant il y avait beaucoup de liberté dans la rédaction des compétences. Il rajoute qu'il est important de préciser qu'une prise de compétence ou un abandon nécessite une majorité qualifiée au sein du Conseil Communautaire et au sein des Conseils Municipaux, tandis que préciser ou ajouter un intérêt communautaire ne requiert qu'une majorité qualifiée au sein du Conseil Communautaire. Il indique que dans la rédaction proposée de l'intérêt communautaire, les principales orientations du Plan de Mandat ont été intégrées. L'ensemble a déjà été examiné en Bureau Communautaire.

Lors d'une réunion de l'AMF, Monsieur le Président a noté une définition intéressante de l'intérêt communautaire : « celui-ci constitue la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'action transférés à la Communauté et ceux qui restent de compétence communale », il prend comme exemple les équipements sportifs pour lesquels la rédaction est importante afin de faire et de laisser faire. Il cite les stades synthétiques de Saint Ferréol d'Auroure et Saint Just Malmont, il précise que cela ne bloque pas les autres communes en cas de nouvelles constructions.

Monsieur le Président propose de parcourir le document, il rappelle que les compétences obligatoires sont au nombre de 4, que les compétences optionnelles sont importantes afin de continuer à bénéficier de la DGF bonifiée (environ 198 000€ pour Loire Semène) : il précise qu'il faut au 1^{er} janvier 2018 exercer 9 compétences dans le champ obligatoire et optionnel et que c'est le cas pour Loire-Semène, la DGF bonifiée est donc assurée. Il fait remarquer que le CISPD apparait en point n°5 dans la Politique de la Ville, ce qui a été imposé par l'Etat et n'était pas le cas au préalable.

Dans le cadre de l'Intérêt Communautaire dans les compétences obligatoires, Monsieur le Président indique vouloir mettre l'accent sur l'agriculture. Il prend exemple des marchés qui ont lieu le dimanche matin à Saint Victor Malescours qui sont une bonne initiative. Il explique également que les agriculteurs qui souhaitent effectuer une conversion au bio, par exemple, se posent beaucoup de questions, ils sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture, un cahier des charges est à respecter, des formations mises en place, Loire Semène souhaite aider les agriculteurs en les accompagnant.

Il poursuit en indiquant qu'une carte est jointe pour préciser les linéaires de voiries communautaires et que la compétence GEMAPI sera obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Aujourd'hui, elle se limite aux procédures contractuelles et aux travaux post-crués en cas de catastrophe naturelle

Il rappelle que la mise en place du programme Habiter mieux rentre dans le cadre du plan de mandat ainsi que le développement d'espaces de vie sociale et de centres sociaux sur le territoire pour la compétence politique de la ville.

Monsieur le Président poursuit avec l'eau et l'assainissement, et rappelle que cette compétence sera obligatoire en 2020. Aujourd'hui, seule la compétence SPANC est inscrite.

Il continue avec la rédaction de la compétence Etudes suffisamment large afin de permettre de réaliser toute étude dans la perspective de prendre une compétence. Il cite l'exemple de l'éclairage public.

Il cite la compétence contribution SDIS qui entre dans le cadre du plan de mandat afin d'optimiser nos recettes. Il ne propose pas une longue lecture mais reste ouvert aux questions. Il précise que rien n'a été inventé, il s'agit d'une compilation des éléments existants mais c'est un travail intéressant et un travail sur le long terme, nécessaire en cas d'éventuel regroupement de Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter la mise à jour des Statuts et des Compétences de Loire-Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention : Madame VOCANSON), approuve la mise à jour des Statuts et des Compétences de Loire-Semène.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter la mise à jour de l'Intérêt Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'Intérêt Communautaire.

Développement Economique : Jeunes agriculteurs de la Haute-Loire : convention pour la prise en charge de la formation « J'Agis Demain »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le syndicat des jeunes agriculteurs de la Haute Loire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture a sollicité Loire-Semène pour participer à la prise en charge de la formation « J'Agis demain » pour les nouveaux agriculteurs s'installant sur le territoire de Loire Semène à hauteur de 300,00 € par stagiaire. Cette convention est prévue pour dix installations, et la participation correspond à 10% de la formation où tout a été compté : formation, repas, déplacements,...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la convention pour la prise en charge de la formation « J'Agis Demain ».

Développement Durable : Syndicat Interdépartemental des Monts du Forez de lutte contre la grêle : subvention 2017

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir reconduire le versement d'une subvention au Syndicat Interdépartemental des Monts du Forez de Lutte contre la Grêle pour l'année 2017 pour un montant de 1 800,00 € correspondant à l'acquisition de fusées

Il signale qu'il a chargé Monsieur AULAGNIER de faire le point sur cette action lors de la prochaine commission développement durable, avec les référents de chaque commune. Il souhaiterait connaître le taux d'utilisation de ces fusées afin de voir s'il faut faire une pause ou proposer une aide différente.

Monsieur le Président propose donc de reconduire pour l'année 2017, le versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention au Syndicat Interdépartemental des Monts du Forez de Lutte contre la Grêle.

Développement Touristique :
Cotisation « APIDAE »

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil Communautaire, de ne pas chercher un acronyme dans « APIDAE ». Il explique que suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, les Comités Régionaux du tourisme ont été également fusionnés. Ce nouveau comité Régional est chargé d'inventorier l'ensemble des données dématérialisées de tous les acteurs touristiques du territoire. Ces données peuvent être ensuite utilisées pour assurer la promotion touristique au niveau départemental et régional.

Monsieur le Président déclare qu'il est nécessaire d'adhérer au réseau APIDAE pour un montant annuel de 366,00 € TTC, afin de promouvoir les hébergements et les équipements touristiques du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires :
Adhésion au groupement de commandes proposé par le
Syndicat départemental de la Haute-Loire SDE43

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la proposition d'adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Départemental de la Haute-Loire (SDE 43), en effet 8 syndicats départementaux d'énergie se sont regroupés en groupement de commandes pour l'achat d'électricité ou de gaz naturel. Le Syndicat Départemental de la Haute-Loire propose aux collectivités qui sont adhérentes d'acheter de l'énergie à prix très compétitif. Il précise que Loire-Semène n'est pas adhérente à ce syndicat, mais avec cette délibération, on peut faire partie du groupement de commandes et ainsi bénéficier de ces tarifs.

Il pense qu'il est important de préciser que 7 syndicats auparavant avaient entrepris la même démarche et avaient pu proposer à leurs adhérents des prix de 9.8 % inférieurs au marché. Il poursuit en indiquant que Loire-Semène aux termes de la consultation pourra ou non décider de souscrire des contrats avec le distributeur d'énergie choisi.

Il rappelle que l'UGAP propose également avec sa force de frappe d'achat public des tarifs très concurrentiels mais pour l'électricité, cela ne concernait actuellement que les contrats supérieurs à 36kVA, ce qui n'est pas le cas du groupement en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes proposé par le SDE 43.

CISPD : Journées sécurité routière : Demande de
subvention de l'association « Vivre et Conduire »
- Demande d'adhésion ADTEEP

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les journées sécurité routière seront décalées au mois d'octobre : Les 5 et 6 à Saint Didier en Velay et les 9 et 10 à Aurec sur Loire. Il précise que les dates ont été décalées suite à la demande des collègues, deux niveaux seront donc concernés, les 4èmes et les 3èmes.

Il ajoute que ces journées demandent une véritable implication de la part des équipes du CISPD, des élus et de nos fidèles partenaires.

Monsieur le Président, demande donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le renouvellement de l'adhésion ADTEEP d'un montant de 38.00 € et la subvention de 300.00 € versée chaque année auprès de l'association « Vivre et Conduire ».

Il souhaite également rappeler que l'association « Vivre et Conduire » anime des ateliers importants autour de témoignage d'accidenté de la route, raconté de façon très habile aux enfants. Il pense que cela permet aux collégiens de mûrir assez rapidement quand ils prendront le pilotage de 2 roues puis de 4 roues plus tard. Il rappelle également que les intervenants agissent de façon bénévole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion ADTEEP et le versement de la subvention auprès de l'association « Vivre et Conduire ».

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

- Famille - Jeunesse :

Monsieur CHAMPAVERT informe les membres du Conseil Communautaire que la dernière commission Famille-Jeunesse a permis la validation des camps été pour les enfants et les pré-ados. Il ajoute qu'une nouveauté cette année, permettra aux familles de pouvoir effectuer une pré-inscription sur Internet. Il annonce la prochaine commission qui se tiendra le 07 juin prochain et permettra de travailler sur l'avenir des TAP.

- Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires :

Monsieur MARCON informe les membres du Conseil Communautaire que lors de l'ouverture des plis du programme Voiries 2017, il a été décidé de négocier avec les entreprises qui ont répondu. Il ajoute qu'un état des lieux a été fait quant à l'état de nos routes communautaires.

Monsieur MARCON indique que plusieurs démonstrations de matériel de désherbage dans l'optique 0-Pesticide ont été organisées en lien avec la commission Développement Durable. Il indique qu'une décision très rapide va devoir être prise pour cette acquisition afin de bénéficier des aides de l'agence de l'eau. Il précise que les prix vont du simple au quintuple, que la CCLS achètera le matériel et que les communes se chargeront du désherbage des ZA.

Monsieur le Président confirme cette acquisition, la décision ayant été prise en bureau.

Monsieur MARCON donne rdv aux élus de sa commission mi-juin. Il termine avec le budget conséquent d'Investissement 2017 en termes de voirie de 240 000,00 € correspondant à la réalité des besoins du moment.

- Culture :

Monsieur COLETTO rappelle les 2 gros chantiers en cours concernant les bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et de Saint Victor Malescours. Il ajoute que la culture et le tourisme sont une vraie réussite pour Loire-Semène. Il fait un point sur la semaine des JEMA qui s'est déroulée fin mars qui a été très appréciée par un large public. Les artisans ont reçu des commandes ce qui était le but, et les forgerons ont connu une belle notoriété.

- Développement Durable :

Monsieur AULAGNIER revient sur le désherbage sans pesticides des zones, il avoue que c'est un casse-tête pour les communes. Une démonstration a été faite la semaine dernière

et une décision a été prise concernant l'acquisition de brosses, cet achat permet de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Monsieur AULAGNIER informe que la commission Développement Durable aura lieu le 31 mai, le thème sera le plan de désherbage. Il est prévu que Monsieur Daniel ROCHE en fasse une présentation, il précise qu'il faut prendre les bonnes décisions pour le bien-être de la planète. Il poursuit en informant que sera également fait un point avec les serres d'Aurec sur Loire sur le fleurissement. Il souhaite également faire un point sur le contrat Rivière, ainsi que sur les fusées pour le paragêlle.

- Tourisme :

Monsieur VIAL revient sur l'inauguration de l'Espace trail, il souhaite remercier les techniciens de la Communauté de Communes, Monsieur DEMURE en particulier, car le travail a été réalisé très rapidement, il remercie également tous les participants du trail, le travail a été valorisé par la présence de personnes importantes notamment Monsieur Julien RANCON. Le futur rôle de la SPL sera de proposer des stages de formation, d'initiation...

Il ajoute qu'un autre enjeu est en cours, la Région impose le rythme, concernant l'appel à projet « Territoire d'Excellence Pleine Nature » dont le dossier doit être posé avant fin juillet. Ce projet doit être établi en collaboration avec la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, un travail autour du fleuve Loire, du vélo rail, du site d'escalade est prévu. Il est important de figurer parmi les lauréats.

Il tient à faire une petite publicité pour la marche prévue à Aurec sur Loire dimanche 21 mai, beaucoup d'animation, des groupes musicaux sont prévus.

Monsieur VOCANSON revient sur les chiffres dont il avait demandé des précisions en début de séance, et s'excuse car cela concernait des budgets prévisionnels sur des précédents rapports et non des décisions.

Monsieur le Président poursuit et tient à préciser qu'il y a beaucoup de travail sur la reprise de la compétence Eau et Assainissement au niveau de chaque Communauté de Communes. Un prochain comité de pilotage transversal aura lieu le 29 mai où seront étudiés les différents scénarios, qui pourront être mis en communs avec les autres Communautés de Communes. Différentes orientations s'offrent à nous :

Il précise que les scénarios retenus sont la prise et l'exercice de la compétence par la Communauté de Communes ou l'adhésion à un Syndicat (Production + Distribution) sur un périmètre englobant celui de la Communauté de Communes Loire-Semène et tout ou partie de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron.

Monsieur ROSIAK souhaiterait savoir d'où vient l'eau que nous buvons et ce qu'il en est de la pollution de la Semène.

Monsieur CHAMPAVERT précise que la pollution de l'été dernier a été due au nettoyage par ressuyage du barrage des Plats. Il explique que suite aux fortes chaleurs, de nombreux poissons ont été retrouvés morts, lié à la putréfaction des végétaux. Saint Etienne Métropole a repris tout ça, le barrage va être nettoyé, en abaissant le niveau d'eau de 11m. Il rajoute que l'exploitant n'a pas encore l'autorisation de fournir l'eau.

Monsieur MARCON s'interroge sur le fait que le Maître d'Œuvre n'ait pas pu le prévoir.

Monsieur CHAMPAVERT signale qu'il n'y a pas d'investissement dans des travaux supplémentaires à prévoir. Saint Etienne Métropole a consenti à mettre une certaine somme pour le nettoyage.

Monsieur le Président revient sur le fait que cela génère beaucoup de désagréments, ce n'est plus le Syndicat des barrages qui gère mais Saint Etienne Métropole. Il ajoute que le Syndicat des barrages avait fait valider à l'époque à la DREAL et aux services de l'Etat le process de remise en eau et qu'ils avaient interdit toute introduction d'engins dans le barrage. Cela a créé de graves incidents écologiques, suite à la conjonction de faits cités précédemment.

- Assemblée départementale du CNAS:

Monsieur FRANÇON tient à revenir sur l'Assemblée départementale du CNAS. Il explique qu'il y a un bon retour sur les agents de Loire-Semène : 133% contre 108% sur tout le département de la Haute-Loire. Les chèques vacances, l'aide à la rentrée scolaire sont les plus utilisés par les agents. Il tient à préciser que pour la première fois cette année, le CNAS a affiché un résultat négatif de 60 000,00 € et comptait 709 000 bénéficiaires.

- Journée d'information des travailleurs handicapés:

Monsieur FRANÇON tient à faire un retour sur la réunion d'information organisée par le CDG 43, concernant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Une aide assez conséquente peut-être consentie aux agents, des aides peuvent également être perçues pour la mise en accessibilité des postes de travail des agents.

Monsieur le Président remercie Monsieur FRANÇON pour ces informations, et rappelle que l'installation de petits équipements peut améliorer de façon notable les conditions de travail.

Monsieur le Président remercie les conseillers communautaires pour la richesse des débats et leurs prises de paroles.

Monsieur le Président informe les nouveaux conseillers communautaires qu'une photo va être prise afin de mettre à jour notre trombinoscope et nos divers supports. Il les remercie d'avance.

La séance est levée à 20h45.

Fait à la Séauve sur Semène, le 23/05/2017

Le Président,

Frédéric GIRODET

